Extrait du Alger républicain

http://alger-republicain.com/Journee-nationale-de-greve-et-de.html

Journée nationale de grève et de protestation du 14 février

- Actualité politique nationale -

Date de mise en ligne : jeudi 15 février 2018

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Initiée par l' Intersyndicale, coordination nationale de plusieurs syndicats autonomes de l'éducation, de la santé et de l'administration publique, elle a exprimé un ras-le-bol des salariés et des citoyens de condition modeste. Les classes populaires sont les seules à supporter les conséquences de la politique d'austérité imposée par un régime dont la collusion avec les classes possédantes enrichies par la rapine, le pillage des biens de la nation et l'exploitation de la classe ouvrière, est maintenant claire aux yeux de l'ensemble des défavorisés.

En dépit de faiblesses de conception et d'organisation, l'appel à une journée de protestation a sonné comme un avertissement. Il a reflété la montée irrépressible du mécontentement populaire et de l'aiguisement du conflit qui va de plus en plus opposer la minorité des nantis scandaleusement enrichis par un régime à leur service et l'immense majorité du peuple.
Le détonateur en est la hausse du coût de la vie alors que les salaires n'ont pas bougé depuis 2012 dans la fonction publique. Dans le secteur économique privé et public la situation est pire. Les travailleurs ont encore moins bénéficié des retombées des rentrées pétrolières quand le prix du baril dépassait les 100 dollars. Le salaire national minimum - le SNMG - fixé à 18000 dinars n'a connu aucune révision depuis des années.

Or le pouvoir d'achat des salariés est durement frappé par l'inflation. La hausse des prix est provoquée par la situation de monopole des importateurs, des gros intermédiaires privés et des fabricants, ainsi que par la dévaluation du dinar. Celle-ci est profondément injuste car elle ne touche que ceux dont les revenus proviennent du travail ou des pensions de retraite. La hausse s'est d'ailleurs accélérée depuis 2015 avec les effets des « glissements » à la baisse du dinar par rapport à l'euro et au dollar. Le terme officiel de glissement du dinar est un terme aseptisé pour tenter de cacher le soleil avec un tamis.

L'analyse des chiffres de l'Office nationale des statistiques, seules données publiques plus ou moins proches de la réalité, montre que la hausse globale du niveau moyen des prix a été de 25% de janvier 2013 à décembre 2017. Les biens dont les prix ont le plus flambé sont ceux des vêtements et chaussures et ceux de la santé. Ils ont connu respectivement une hausse de 56 et de 30 %.

Pour en revenir à la grève de mercredi, les syndicats autonomes ont notamment réclamé la hausse des salaires pour compenser celle des prix, rejeté la révision du code du Travail en cours, dénoncé les atteintes aux libertés syndicales, réclamé l'annulation des mesures qui ont touché les conditions de départ à la retraite.

Le gouvernement a réagi en empêchant par un important dispositif policier les rassemblements des grévistes dans les rues et places publiques. Sur le plan médiatique, il fait des déclarations verbales sur le « dialogue » mais recourt systématiquement aux tribunaux pour déclarer illégale toute grève. Il s'appuie pour cela sur la loi anti-grève promulguée en 1990 par le gouvernement « réformateur » de Hamrouche et avalisée à l'époque par une APN issue du parti unique. Tout en faisant des discours sur les libertés syndicales Hamrouche - emblème de la presse ultra-libérale qui verse des larmes de crocodile sur la condition des salariés - avait introduit dans cette loi des conditions draconiennes inspirées des méthodes de Tatcher pour les rendre impossibles, le tout sous le couperet des tribunaux.
La violation aussi grossière des déclamations inscrites dans la Constitution sur les libertés syndicales vidées de leur substance, justifie les protestations des travailleurs pour rendre cette loi inapplicable. Une réaction des travailleurs d'autant plus légitime que les entreprises dépendant de l'Etat ne respectent pas les décisions des tribunaux quand elles sont favorables aux syndicalistes. En témoigne le refus de la Poste de réintégrer dans leurs postes les syndicalistes abusivement licenciés pour avoir créé un syndicat en dehors de l'UGTA. Quand le ministre du Travail appelle au respect des arrêts des tribunaux, il se moque des citoyens.

Les dirigeants auront beau ruser et crier à la nécessité des sacrifices pour faire face à la chute des recettes fiscales pétrolières, ils n'endigueront pas la montée des actions des classes populaires. Il n'est pas en leur pouvoir de

Copyright © Alger républicain

bâillonner ceux qui constatent que cette austérité ne touche pas les nouveaux riches, la bourgeoisie, les prédateurs, les haut placés. Cette classe de privilégiés n'a aucun mérite particulier en dehors de celui de constituer la classe dominante qui bénéficie d'un tas d'avantages sanctifiés par leur APN et continue à afficher son train de vie insolent. Le dernier en date de ce privilège insultant est le refus de cette APN de s'attaquer aux signes extérieurs des richesses. L'impôt sur la fortune a été écarté d'un revers de la main. Tout un symbole qui ne peut pas ne pas avoir de conséquences ...

R.N.

Copyright © Alger républicain